



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°208
juin 2019

page 2

vos délégué-es rendent compte

- CT des 7 et 17 juin
- CAP B et A du 17 juin

page 3

elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

- Temps de travail
- 30 ans des droits de l'enfant
- CDAS en grève

page 4

ici et ailleurs

- Non à la privatisation d'ADP !
- Procès France Télécom
- Football et conditions de travail des ouvrières



section SUD Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - Cucillé 2

Dialogue de sourd et langue de bois !

En mars 2019, le Président Chenu prend sa plume et interpelle Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat, sur le projet de loi de transformation de la fonction publique en cours de discussion au Parlement. SUD a lu attentivement ce courrier qui mériterait de figurer dans la sélection en lice pour le prix de la langue de bois !

On y apprend l'attachement du Président au statut mais aussi la nécessité de le faire « gagner en souplesse et en agilité »... En multipliant le recours aux contractuel-les sur des emplois permanents pour une meilleure adaptabilité aux besoins de la collectivité, par exemple ? Ou encore en fermant des services ?



Plus fort encore, il se déclare « très attentif à la qualité du dialogue social au sein de la collectivité ». Et de se montrer inquiet de la « suppression de l'avis préalable de la CAP sur les questions liées aux avancements de grade et aux promotions qui risquerait d'instaurer une forme d'opacité, de démotiver les agents et rendre la fonction publique moins attractive ». Les élu-es SUD n'ont pas manqué de rappeler cette déclaration en début de CAP le 17 juin, espérant en voir une traduction concrète...

Mais les listes concoctées par les DG et DGP, selon un ordre de classement inconnu des élu-es du personnel, ont été intégralement validées, sans place à la discussion... Du rarement vu en cette instance ! La vice-présidente clot le débat en renvoyant les agent-es vers leurs directeur-trices de pôle !

Quant à la disparition des CHSCT au profit d'une instance unique (comité social territorial), notre Président y est « plutôt favorable » car cela « pourrait permettre de redynamiser le dialogue social ». Sûr qu'il y est attaché au dialogue social ! Alors qu'une intersyndicale inédite (SUD, CFDT, CGT, FO) est mobilisée avec le personnel depuis un an, le projet de réaménagement du temps de travail aura conduit à 4 votes unanimement Contre des OS en Comité Technique ! Et quel sort pour la dizaine d'enquêtes en CHSCT mettant en évidence la souffrance au travail ? Effectivement l'urgence est à réformer l'instance plutôt qu'à donner les moyens aux services de s'attaquer réellement aux causes !

Restent tous les chantiers de Capacité d'action 2021 aux conséquences redoutables pour la vie des services. Espérons que la dynamique intersyndicale permettra d'avoir un front uni sur ces sujets, avec un soutien actif des personnels, seul à même de faire fléchir un exécutif plutôt rigide.

Bel été à tous et toutes ! ■





vos délégués rendent compte

de leurs mandats dans les instances

CT des 7 et 17 juin

● **Bilan de l'antenne MDIV de Vitré** : Un bilan biaisé car les agent-es regrettent de ne pas avoir été convié-es à la démarche au même titre que les bibliothécaires du territoire. On nous répond que cela s'est fait par l'intermédiaire des responsables d'antennes. Pour autant, cela laisse un goût d'inachevé puisque des questions comme la charge et la répartition du travail entre agent-es et agences n'ont pas de réponse. On nous explique que la priorité est donnée à la réorganisation de la MDIV - en octobre - et qu'ensuite on pourra travailler sur un bilan à 6 mois avec les agent-es puisque les 2 dossiers sont imbriqués. **Pas de vote.**

● **Temps de travail** : Cf. ci-contre.

● **Généralisation du télétravail** : La généralisation est proposée dans les mêmes termes que l'expérimentation, à quelques détails près. L'administration reste prudente et ne s'engage pas sur un développement à outrance du télétravail. Ce qui rassure SUD. Pourtant Mme Hakni-Robin n'exclut pas une évolution plus importante et évoque même l'hypothèse, à long terme, d'un télétravail obligatoire. Ce qui serait une façon d'économiser des déplacements mais aussi de revoir l'utilisation des bureaux. Pour SUD, le télétravail doit être un mode d'organisation choisi par les agent-es et ne doit pas s'imposer du seul fait de l'employeur. De plus, le collectif de travail doit primer car une enquête menée auprès de télétravailleuse-s franciliennes montre que, quand le télétravail est très développé, une forte proportion d'agent-es ressentent un sentiment d'isolement. **Vote : 9 Abstention (SUD, CGT) ; 6 Pour (CFDT, FO)**

● **Evolution de la crèche départementale** : C'est donc la Ville de Rennes reprendra la crèche de Beaugard mais la gestion en sera confiée à une association. SUD a rappelé son attachement à ce service public rendu au personnel du Département. M Gillouard a réexpliqué que l'objectif est de trouver 140 ETP et que "nous aussi nous regrettons de faire ça mais nous le faisons pour préserver l'avenir". Cela passe donc par la mobilité contrainte des agent-es qui seront accompagnés, nous assure Mme Hakni-Robin, et pourront même être placés en surnombre le temps nécessaire pour leur trouver un véritable poste. La vice-présidente s'est également engagée à ce que la question du personnel fasse l'objet d'un dossier spécifique en CT. **Pas de vote.**

● **Conditions de travail au Laboce** : A nouveau un dossier présenté sans aucune information ni concertation préalable. Dommage, car les explications données par Mme Josse auraient permis un échange intéressant sur l'amélioration de l'organisation du travail à Laboce. Et surtout, cela nous aurait permis d'interroger les agent-es pour recueillir leurs avis. En la circonstance, il nous était demandé d'autoriser Laboce à prendre des décisions parfois en contradiction avec le

règlement intérieur du Département sans que cela ne soit vu avant par notre propre CT. Une évolution que nous ne pouvons accepter car cela équivaut à ne plus avoir de droit de regard sur la situation des collègues mis à disposition du GIP.

Vote : 10 Contre (SUD, CGT, FO) ; 5 Abstention (CFDT) ■

CAP B et A du 17 juin

Des CAP au parfum étrange cette année puisque l'ambiance n'était pas à l'échange.

Que ce soit en catégorie B ou, ensuite, en catégorie A, il n'a pas été possible pour les représentant-es du personnel de faire évoluer les listes choisies par l'administration. Chaque demande de notre part était ponctuée d'un "n'est pas placée en priorité par le DG de pôle", asséné par une vice-présidente visiblement très agacée par le vote des organisations syndicales en comité technique le matin même (voir ci-contre).

Et tout cela sans compter le choix fait par l'administration de répartir "équitablement" les promotions et avancements entre les pôles - et peu importe le nombre d'agent-es concerné-es dans chaque pôle. Même les choix organisationnels de l'administration - les recalibrages de postes en catégorie supérieure ou les postes-passerelle - ne sont pas une garantie pour être retenu-e. Tout est opaque. Les critères pris en compte par les DGP pour établir la liste des priorités restent inconnus. D'ailleurs, en cas d'incompréhension des agent-es, Mme Hakni-Robin les encouragent vivement à aller demander des précisions à leur DGP. N'hésitez pas à le faire !

En dehors des avancements et promotions, la CAP examinait un recours sur refus de formation. L'occasion pour SUD



d'alerter sur les difficultés rencontrées par les agent-es pour obtenir des formations longues mais aussi pour recevoir les réponses dans les délais ou avoir les

informations nécessaires pour s'organiser. Si vous êtes dans ce cas, faites-nous remonter votre situation pour que nous puissions interpellier l'administration.

Bref, des CAP frileuses en ce 17 juin. Espérons que les températures auront pu remonter le 4 juillet pour les CAP de catégorie C ! ■



elles et ils se mobilisent

dans les services départementaux

30 ans des droits de l'enfant

Le 3 juin dernier, un séminaire était organisé par le Pôle Egalité Education Citoyenneté (PEEC) pour l'ensemble de ses agent-es. C'était en quelque sorte la sortie de pôle puisque, en dehors des ateliers prévus sur la journée, quelques animations étaient proposées sur le temps du midi : balade bucolique, séance de sophrologie – pas inutile en ces temps de tension, mais peut-être faut-il prévoir plusieurs séances...? – jeu de molky ou encore visite d'exposition.

Outre ces moments de détente, la journée fut on ne peut plus studieuse. Des travaux en groupes permettaient de réfléchir à la mise en œuvre d'un programme pour les 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Un sujet fort intéressant et d'actualité mais qui a laissé pantois-ses les agent-es présent-es. Initialement présenté comme une information sur les droits de l'enfant, le séminaire a subtilement évolué vers une participation obligatoire à des projets qui devront aboutir pour novembre !

A croire qu'il n'y a rien d'autre à faire au quotidien...

temps de travail

Cette phase 2 de "négociations" sur le temps de travail s'est conclue par le vote au CT de juin. Pas de quoi être pleinement ravi-es de son aboutissement. Les réunions organisées par l'administration se sont révélées compliquées par les postures fermées, frisant parfois le mépris et rendant difficile la négociation. Si des ouvertures ont pu être obtenues, c'est grâce à l'unité des syndicats, forte de sa vision éclairée des métiers, des fonctionnements des services et de ses consultations régulières des agent-es. C'est aussi par la mobilisation des agent-es, qui faute d'avoir été forte sur les derniers mois, a été durable pour faire bouger les lignes.

Malgré tout le compte n'y était pas. L'ensemble des OS a voté Contre au CT du 7 juin. Et notre Président (absent du CT) ne s'est pas saisi du nouveau CT du 17 juin pour faire évoluer le projet. Ce qui a encore valu un vote unanimement Contre. Cf. Tract de l'intersyndicale.

Sur ce dossier, SUD a pleinement pris sa place et continuera de montrer sa capacité à construire des rapports de force, en intersyndicale, dans l'intérêt et avec les agent-es. Car c'est bien dans l'unité et dans la durée que l'on peut gagner !

IDée pour ID'Ille...

Le meilleur hommage que le CD35 pourrait rendre aux 30 ans de la CIDE : respecter les articles 19 et 20 en protégeant réellement les enfants qui lui sont confiés. Aujourd'hui, 200 enfants en danger sont en attente de lieu de placement ou de mesures d'accompagnement.



CDAS en grève

Sous le slogan "Mon CDAS va craquer !", 250 agent-es se sont rassemblé-es le 4 juin à l'appel de l'intersyndicale SUD-CFDT-CGT-FO.

Une délégation a été reçue par Mme Hakni-Robin et Mme Courteille, vices-présidentes du CD 35. Les données et situations concrètes ont nourri les échanges : réalités et chiffres parlant sur la dégradation du service rendu à l'usager et l'inégalité territoriale (délais de rendez-vous, mesures en attente, missions non-exercées, etc.).

"Aujourd'hui, j'ai honte du travail que je fais"

Cette phrase a touché les élu-es. Elles souhaitent avoir accès à l'ensemble des informations évoquées comme "indicateurs d'alarme". Pour ce faire, l'intersyndicale demandera une nouvelle audience.

Dans l'attente, la mobilisation continue (pique-nique à Villejean le 18 juin et à Thorigné-Fouillard le 27 juin).



Rassemblement du 4 juin "Mon CDAS va Craquer"



Non à la privatisation d'ADP !



La Loi Pacte, c'est un peu la grande braderie car avec les privatisations annoncées, l'État va céder des entreprises - Aéroport de Paris, Engie, FDJ - qui lui rapportent entre 800 millions et 1 milliard d'€ de dividendes par an, pour un placement qui va au mieux lui rapporter 250 millions d'€ ! Exit aussi la possibilité d'influer vers d'autres politiques de l'énergie ou du trafic aérien, un des secteurs qui participe à la hausse des gaz à effet de serre et du réchauffement climatique. Tout cela pour réduire l'endettement de l'Etat

mais sans jamais réinterroger les cadeaux fiscaux faits aux plus riches ! Une procédure de « référendum d'initiative partagée » (RIP) a été enclenchée et, désormais, il faut 4,7 millions de signatures d'électeur-trices d'ici mars 2020 pour obliger le gouvernement à organiser un référendum sur la nécessité d'affirmer le caractère de service public national d'ADP.

L'Union syndicale Solidaires appelle à participer et faire participer à ce RIP :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Procès France Télécom

Du 6 mai au 12 juillet, se tient le **procès d'anciens hauts dirigeants de la multinationale France Télécom**, devenue Orange, accusés de harcèlement moral par une centaine de parties civiles dont SUD PTT et Solidaires.

Pendant ce procès exceptionnel, de nombreuses personnalités, scientifiques, écrivains, artistes... vont écrire, dessiner, filmer des compte-rendus jour après jour,

l'histoire du procès selon leur point de vue... **Basta! et la petite boîte à outils de l'Union syndicale Solidaires** vous proposent ce suivi régulier des audiences.

A suivre ici : <http://la-petite-boite-a-outils.org/chantiers/suicides-a-france-telecom-le-proces/>

ou sur le site dédié par SUD PTT : <https://proceslombard.fr/>



Football et conditions de travail des ouvrières

La coupe du monde féminine de football donne enfin une visibilité mondiale aux joueuses professionnelles, par l'investissement financier massif des équipementiers sportifs. Le collectif Ethique sur l'étiquette, dans son rapport « **Anti-jeu. Les sponsors laissent (encore) les travailleurs sur la touche** », publié en 2018, montre comment ces équipementiers ont privilégié le sponsoring au détriment des salaires des ouvrier-es. Le collectif leur demande d'adopter des pratiques garantissant un salaire vital aux ouvrières qui contribuent au 1^{er} plan à leur croissance économique. Pour autant, seule une régulation contraignante au niveau international, comme en a l'ambition le traité onusien « Multinationales et droits humains » actuellement en négociation, pourra responsabiliser les acteurs économiques et traduire en actes les discours des Etats qui s'engagent à rendre la mondialisation plus humaine.



information ou adhésion à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
prénom :
service ou adresse :
téléphone :
mel :

date :
signature :